

RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 528 INTITULÉ LE PLAN D'URBANISME

RÈGLEMENT NUMÉRO 528-15

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Zotique a adopté le règlement du plan d'urbanisme numéro 528;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Zotique est notamment régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et que le règlement numéro 528 ne peut être modifié ni entrer en vigueur que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 528 intitulé le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Zotique, plus précisément l'« annexe 1 – Plan d'affectation du sol » afin de modifier l'aire d'affectation commercialo-industrielle qui s'y retyrouve;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 17 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le Règlement modifiant le règlement numéro 528 intitulé le plan d'urbanisme – Règlement numéro 528-15, soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : Modification du plan d'affectation du sol du plan d'urbanisme

Le plan d'affectation des sols à l'annexe 1 du Plan d'urbanisme est modifié afin d'identifier un affectation publique sur la 69^e Avenue, du côté ouest, à même l'aire commercialo-industrielle, tel qu'identifiée à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 2 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Yvon Chiasson, maire

Jean-François Messier,
directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion :	17 décembre 2019
Adoption du projet de modification :	17 décembre 2019
Transmission M.R.C. projet de modification :	20 décembre 2019
Transmission municipalité contiguës du projet de règlement :	4 février 2020
Avis public de consultation (tableau) :	10 janvier 2020
Avis public de consultation (Journal Saint-François) :	15 janvier 2020
Assemblée de consultation :	13 février 2020
Adoption du règlement :	18 février 2020
Transmission à M.R.C. du règlement :	26 février 2020
Réception du certificat M.R.C. :	13 mars 2020
Publication entrée en vigueur (tableau):	20 mars 2020
Publication entrée en vigueur (journal) :	01 avril 2020
Transmission M.R.C. et aux municipales contiguës du règlement et avis d'entrée en vigueur :	14 avril 2020

Annexe A - Plan d'affectation du sol

Annexe A



EXTRAIT PLAN AFFECTATIONS DU SOL
RÈGLEMENT 528-15

LÉGENDE

-  Secteur visé
-  Autoroute
-  Rue projetée
-  Rue
-  Limite municipale
-  Hydrographie
-  Agricole
-  Commerciale
-  Habitation de faible densité
-  Habitation de moyenne densité
-  Commercialo-industrielle
-  Mixte
-  Publique et communautaire
-  Publique et culturelle
-  Conservation
-  Récréative
-  Récréative riveraine
-  Zone expansion prioritaire (phase 1)
-  Zone expansion prioritaire (phase 2)
-  Zone de réserve : pour le développement résidentiel, après 2016



Révisé par FRH - Décembre 2019

